

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 septembre 2011
à 20 H 30

L'An **DEUX MIL ONZE**, le *sept septembre* à *vingt heures trente*, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de leurs réunions, sous la présidence de *Monsieur Jean-Claude HAVARD*, Maire.

Présents : Mesdames BEAUDOUIN, CADOT, GUILLERMIN, LEBUF, LESEIGNOUX, MICHEL,
Messieurs ADAM, CAMPION, CORMIER, DANIGO, EVENOU, FOCRIT, GIFFRAIN, GODET, JEGOU, REBILLARD, ROBION, SIMON.

Excusés : Madame HERCOUET BONNIER ;
Madame ROULLIAUX ;
Madame VERY DERRIEN;
Monsieur LETISSIER.

Secrétaire : Madame LEBUF.

- *Le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2011 est adopté à l'unanimité.*
- *L'ordre du jour est alors rappelé et complété par les questions diverses suivantes :*
 - *Don à une association / Monsieur HAVARD ;*
 - *Exonération TEOM / Monsieur JEGOU ;*
 - *Rénovation des perrés / Monsieur GIFFRAIN.*

I.) BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE :

Madame MICHEL, Adjointe aux affaires scolaires, fait le point sur la rentrée scolaire.

La rentrée s'est passée dans de très bonnes conditions, les effectifs sont stables :
- 205 enfants scolarisés en élémentaire ;
- 115 enfants scolarisés en maternelle ;
- 130 enfants scolarisés à l'école privée.

Si nous ajoutons les effectifs des collèges, 605 au collège du Val de Rance et 245 au collège Saint Stanislas, cela conduit à 1300 élèves scolarisés dans la commune.

Le mardi 6 septembre le chef de cabinet du Recteur d'académie, accompagné de l'inspecteur d'académie et de l'inspecteur de l'Education Nationale, a fait la visite des établissements scolaires de la commune.

II.) BILAN DE L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA CESSION EVENTUELLE DE CHEMINS ET DELAISSES :

Monsieur SIMON, Adjoint à l'urbanisme, rappelle que l'enquête publique s'est déroulée du 15 juillet au 1^{er} août 2011.

Monsieur Eugène CARRE, commissaire enquêteur, a tenu trois permanences (15 et 23 juillet et 1^{er} août) au cours desquelles il a consigné 12 observations.

Monsieur SIMON donne lecture des conclusions de son rapport :

- aliénation VC 10 / La Matz : avis défavorable ;
 - aliénation rue champ de foire : avis défavorable ;
 - vente de la parcelle AI 14 / La Chiennais : avis favorable pour une partie de la parcelle et sous réserve de l'instauration d'un droit d'accès ;
 - vente de la parcelle ZE 30 / Lannois : avis défavorable pour une vente au demandeur, favorable pour une vente éventuelle à un autre riverain ;
 - parcelles F 22 et 23 / Sur La Lande : avis favorables pour une vente à Mr COLLET.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **SUIT** ces avis, **PRECISE** que les modalités de vente de ces terrains (prix et acquéreurs) seront étudiées au cours d'une prochaine séance.

III.) LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA RETROCESSION DE LA VOIRIE DE DEUX LOTISSEMENTS :

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 07 juillet dernier, avait approuvé la rétrocession de la voirie du lotissement de La Garette (délibération n° 62-2011).

La Sous-Préfecture de DINAN, conformément aux dispositions des articles L 318-3 et R 318-11 du code de l'urbanisme, a précisé qu'une enquête publique préalable était nécessaire.

Aussi est-il proposé de lancer cette enquête publique en y incluant la rétrocession de la voirie du lotissement « Les Coteaux de La Chiennais » ainsi qu'une demande d'acquisition d'une parcelle du lotissement « Le Riboulé » formulée par un de ses habitants.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'engager la procédure de mise en enquête publique.

IV.) DEMANDE DE RENOUELEMENT DE MOUILLAGES COLLECTIFS :

Monsieur GIFFRAIN rappelle que l'autorisation d'occupation temporaire du domaine maritime (AOT), dans le secteur du Port Saint-Hubert (19 mouillages) et du Vau Pourcet (35 mouillages), est arrivée à échéance le 31 décembre 2010.

Les zones de mouillages collectifs ont été prorogées jusqu'au 31 décembre 2011 pour permettre la constitution d'un dossier intégrant un rapport technique et un rapport de présentation sur les caractéristiques de l'environnement et l'incidence des installations des mouillages sur celui-ci.

Monsieur GIFFRAIN présente le contenu du dossier établi par COEUR EMERAUDE.

Madame LESEIGNOUX souhaite savoir si un tel dossier est en cours d'étude pour la zone de La Moinerie.

Monsieur GIFFRAIN confirme que cette demande sera étudiée dans un second temps ; elle fera l'objet d'un dossier indépendant dans la mesure où il s'agit d'une demande de création et non d'un renouvellement.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE ce dossier de demande d'autorisation de mouillages collectifs concernant les zones du Port Saint-Hubert et du Vau Pourcet et
SOLLICITE le renouvellement des autorisations pour une durée de 15 ans, dans les formes prévues par le décret 91.1110 du 22 octobre 1991.

V.) PRESENTATION DE L'EXERCICE 2010 DU SPANC :

Madame LEBUF présente le rapport d'activité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), géré par la communauté de communes Rance-Frémur, pour l'exercice 2010.

Le SPANC assure le contrôle de conception et de bonne réalisation des installations neuves (46 contrôles en 2010) ainsi que le contrôle diagnostic et de bon fonctionnement des installations de plus de 6 ans (304 contrôles en 2010).

En ce qui concerne la commune 93 % des dispositifs ont été contrôlés (dont 69 % en non-conformité).

Les tarifs appliqués sont les suivants :

Type de contrôle	Tarifs 2010 en euros
Contrôle de conception	37 €
Contrôle de bonne réalisation	79 €
Contrôle état des lieux	34 €
Contrôle de bon fonctionnement	58 €

Le compte administratif 2010 fait état d'un déficit d'exploitation de 20.444,13 €.

Différents axes de travail vont être étudiés en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du SPANC :

- achever la campagne des états des lieux, en cours depuis 2009 ;
- mise en place des contrôles de bon fonctionnement suite aux diagnostics des installations existantes et contrôles des assainissements non collectifs neufs avec la périodicité choisie par la collectivité (6 ans); notamment ceux ayant refusé le diagnostic et les installations mises en service en 2005.
- étoffer le site Internet de la communauté de communes par la mise à jour des pages dédiées à l'assainissement individuel ;
- faire paraître régulièrement, dans les bulletins communautaires et municipaux, des articles en lien avec l'assainissement autonome ;

Monsieur SIMON souhaite connaître les mesures coercitives applicables aux réfractaires.

Madame LEBUF rappelle qu'il s'agit d'une directive européenne et que ces personnes ne pourront plus refuser l'accès à leur propriété.

Dans la mesure où les contrôles seront fréquents (tous les 6 ans) Monsieur SIMON souligne l'importance d'informer et de sensibiliser les particuliers à l'intérêt de ces mises aux normes.

Monsieur JEGOU précise que de nombreux particuliers se sont manifestés en mairie pour la mise aux normes de leurs installations, cette démarche pouvant s'avérer complexe dans certains cas.

Il ajoute que l'arrêté préfectoral validant le Programme d'Intérêt Général (PIG) pour la réhabilitation des assainissements non collectifs dans le périmètre de protection de La Villée / St-Maudan vient d'être publié ; les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région ont été sollicitées.

Monsieur GIFFRAIN souligne les difficultés potentielles de financement.

Madame BEAUDOUIN précise que des prêts à taux zéro peuvent être accordés.

Monsieur DANIGO souhaite connaître le délai imparti pour la mise aux normes.

Madame LEBUF rappelle que les dispositifs devront être mis aux normes pour 2015.

Monsieur DANIGO souhaite qu'un état des lieux de l'avancement des mises aux normes soit présenté à moyen terme.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** ce rapport.

VI.) CHANGEMENT DE LOCATAIRE D'UN CHANTIER NAVAL :

Monsieur Frédéric USER souhaite rétrocéder son bail de location d'un terrain dans la zone portuaire à Messieurs GUITTAUX et OPPITZ (Estuaire Marine Services) à compter du 30 septembre 2011.

L'occupation serait consentie, aux mêmes conditions, pour la durée restant à courir soit jusqu'au 14/10/2033.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** cette rétrocession.

VII.) VENTE D'UN TERRAIN EN ZONE ARTISANALE :

Monsieur SIMON présente la demande d'acquisition d'un terrain en zone artisanale formulée par Monsieur PELLEGRIN.

Monsieur PELLEGRIN souhaite y implanter son activité de fabrication et de vente d'antennes WiFi longue portée pour l'équipement de navires de plaisance et camping-cars.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** cette vente.

VIII.) REFECTION DE LA TOITURE DE LA SACRISTIE

Monsieur Le Maire rappelle que les bas côtés de la toiture de l'église ont été rénovés dernièrement, il propose d'engager la réfection de la toiture de la sacristie cette année.

Madame GUILLERMIN souhaite connaître le montant de ces travaux.

Monsieur Le Maire précise que ces travaux sont estimés à environ 5.000 € H.T.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** cette proposition.

IX.) ACHAT D'UN TERRAIN POUR UNE AIRE DE COVOITURAGE

Monsieur GODET rappelle qu'un projet d'aménagement d'une aire de covoiturage, d'une capacité d'accueil d'une vingtaine de véhicules, est à l'étude dans le secteur de La Chiennais.

Une réunion a eu lieu le 23 août dernier en présence de techniciens de la DDTM et du Conseil Général.

Ces derniers ont émis un avis favorable à ce projet qui prévoit un aménagement basique, avec une entrée/sortie unique.

La signalétique pourrait être subventionnée par le Conseil Général.

Il est donc proposé de faire l'acquisition de la parcelle AI 02 (Zone Agricole au PLU) sur la base de l'estimatif des domaines (3455 €) et de déposer une déclaration préalable de travaux.

L'ouverture de cette aire de covoiturage est envisagée pour le printemps 2012.

Madame GUILLERMIN souhaite savoir si, pour des raisons de sécurité, un éclairage public est prévu dans ce secteur.

Monsieur Le Maire propose qu'une étude technique et financière soit réalisée.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE ce projet ;
APPROUVE l'achat de la parcelle ;
CHARGE l'office notarial de Plouër de la rédaction de l'acte ;
AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer une déclaration préalable et
SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général pour la signalétique.

X.) QUESTIONS DIVERSES :

A.) DON A UNE ASSOCIATION :

Le père d'une secrétaire de la Mairie est décédé au mois d'août dernier.

Aux fleurs et avis d'obsèques la famille préfère un don au profit d'une association caritative.

Le Maire propose de verser une somme de 120 € au « Resto du Cœur ».

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE cette proposition.

B.) EXONERATION TEOM :

Monsieur JEGOU rappelle que le magasin SUPER U assure lui-même l'enlèvement et le traitement de ces déchets.

Il propose donc de l'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme le permet le code général des impôts.

Cette exonération concerne les parcelles AK 115 et AL 108.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VOTE cette exonération.

C.) RESTAURATION DE PERRES :

Monsieur GIFFRAIN propose d'approuver le devis établi par l'association Steredenn pour la réfection du perré à La Matz pour un montant de 4.587,47 € TTC.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00

